ONDRP

OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA DÉLINQUANCE ET DES RÉPONSES PÉNALES

COMMUNIQUE DE PRESSE

En juin 2014, dans son bulletin mensuel sur la délinquance enregistrée par la police et la gendarmerie entre juin 2013 et mai 2014, l'ONDRP a souhaité s'exprimer de façon très directe sur la situation statistique actuelle en matière d'analyse des crimes et délits enregistrés par les services de police et les unités de la gendarmerie nationale : "**le thermomètre servant à mesurer la délinquance enregistrée est brisé.**"

Il lui est aussi apparu nécessaire de préciser que "**L'absence de prise en compte d'une rupture signalée, et documentée comme telle, peut s'apparenter à une tentative de manipulation.**"

L'Observatoire se voit une nouvelle fois dans l'obligation de rappeler ces éléments suite à la publication d'un nouvel article de presse faisant état d'évolutions sur les violences enregistrées sans tenir compte de la rupture de continuité intervenue.

Le présent communiqué de l'ONDRP n'est pas le premier de ce type. L'ONDRP rappelle qu'il n'est pas possible de dire que la violence enregistrée augmente à partir de chiffres qui, en tout état de cause, ne doivent jamais être interprétés ainsi, surtout lorsqu'il est établi que leur hausse est liée au fonctionnement de l'outil de saisie.

Selon, l'Observatoire les chiffres de la délinquance enregistrée en matière de crimes et délits non routiers peuvent, au mieux, être suivis à l'échelle de la France métropolitaine sur la période 1996-2011.

Depuis 2012, il est impossible de dire combien de faits constatés auraient été enregistrés si les outils et les pratiques de saisie n'avaient pas évolué, rendant les comparaisons impossibles, du moins pour ceux qui souhaitent comparer pour comprendre et non comparer pour se méprendre.

Par ailleurs, on rappelle que les tendances de la délinquance visant les personnes physiques ou leurs biens ne sont pas mesurables à partir des seuls chiffres de la délinquance enregistrée. Ils sont au mieux une source qui confirme les tendances établies en interrogeant directement un échantillon de la population grâce à un outil statistique appelé "enquête de victimation".

Depuis 2007, la France, sous l'impulsion de l'Observatoire et de l'INSEE, s'est dotée d'un système d'enquêtes annuelles de victimation appelé "Cadre de vie et sécurité". Les premiers résultats de l'enquête dont la collecte a eu lieu début 2014 et portant sur les atteintes subies en année 2013 seront publiés en fin d'année.

En 2013 l'ONDRP indiquait d'ailleurs *« En 2012, un peu moins de 1,4 % des personnes de 14 ans et plus ont déclaré avoir été victimes de violences physiques «hors ménage », c'est à dire de la part d'une personne ne vivant pas dans le même logement au moment de l'enquête. Sur près de 51,3 millions de personnes de 14 ans et plus, on estime le nombre de «victimes déclarées » à 710 000. En 2010 et 2011, on avait évalué à environ 650 000 le nombre de «victimes déclarées», soit 1,3 % d'entre elles. Ce taux de victimation peut être considéré comme stable entre 2010 et 2012. »*

L'ONDRP rappelle également que le taux pour 1 000 habitants des atteintes volontaires à l'intégrité physique enregistrées est resté stable entre 2009 et 2011 alors qu'il avait augmenté de manière importante entre 1996 et 2008 passant de 2,6 à 5,4.

L'ONDRP demande un peu de patience à ceux qui veulent savoir quelles sont les tendances 2013 de la délinquance visant les personnes ou leurs biens. Rendez-vous en

Contact : Christophe SOULLEZ, chef de l'ONDRP, ☎ 01 76 64 89 67 christophe.soullez@inhesj.fr

fin d'année lors de la publication des premiers résultats de l'enquête "Cadre de vie et sécurité" 2014.

Paris, le 18 juillet 2014

Contact : Christophe SOULLEZ, chef de l'ONDRP, ☎ 01 76 64 89 67 christophe.soullez@inhesj.fr